

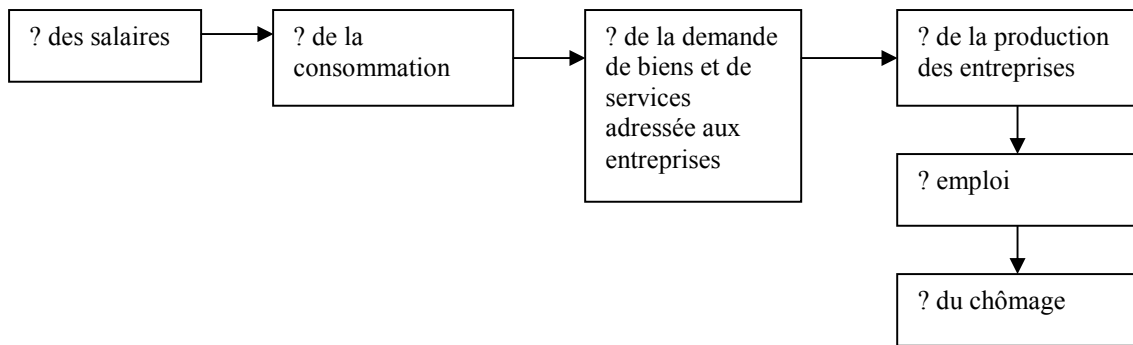
**Document 1 : L'impact du Smic sur l'emploi**

« L'enfer est, on le sait, pavé de bonnes intentions. L'invention du smic est une excellente illustration de cette maxime. Lorsque le ministre du Travail de Jacques Chaban-Delmas, Joseph Fontanet, crée le salaire minimum interprofessionnel de croissance (smic) en 1970, il veut non plus se contenter d'assurer aux salariés un minimum de subsistance, mais leur offrir une participation aux « fruits du progrès ». Sans le savoir, il vient de mettre au point une machine à fabriquer des chômeurs. « L'augmentation de 43 % du smic depuis juin 1997 a déjà détruit massivement des emplois peu qualifiés et continuera à le faire dès que l'économie ralentira », assure Eric Chaney, chef économiste de Morgan Stanley pour l'Europe. « Son augmentation trop rapide a largement contribué à maintenir le taux de chômage autour de 10 % », renchérit Michel Pébereau, président du conseil de surveillance de BNP Paribas. Plusieurs études ont mesuré ces dernières années l'impact des hausses du salaire minimal sur l'emploi. Verdict : le relèvement de 10 % du smic coûte entre 40 000 et 300 000 emplois »

Marc Landré, « Faut-il supprimer le Smic ? », L'Expansion, n°714, 01/12/2006

Imaginons que vous soyez chef d'entreprise. Tous vos salariés sont payés au SMIC. Imaginons donc que chacun de vos salariés soit payé 1 300 euros par mois, et que vous ayez 100 salariés. Le gouvernement décide d'augmenter le SMIC de 5%.

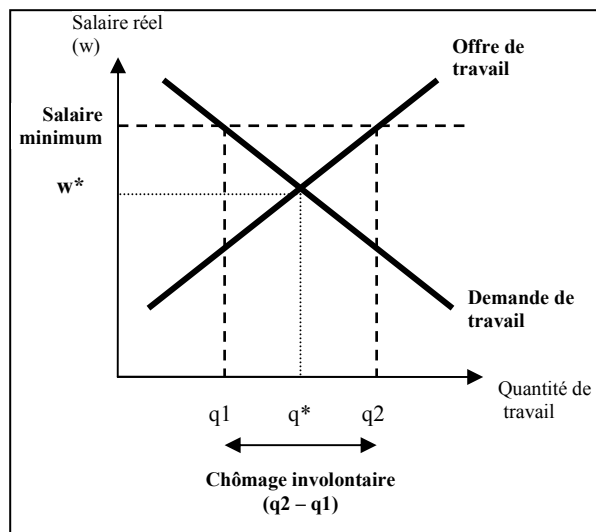
- 1) Quelle va être l'augmentation de la masse salariale (c'est-à-dire de la somme des salaires que vous devez payer) ?
- 2) Mettez-vous dans la peau d'un chef d'entreprise, et affectez de manière logique chacun des termes suivants : emploi, coûts de production (2 fois), production, ventes, profit) à la place des points de suspension :
  - ↗ salaires ⇒ ↗ ..... ⇒ ↗ prix ⇒ ↘ ..... ⇒ ↘ ..... ⇒ ↘ emplois
  - ↗ salaires ⇒ ↗ ..... ⇒ ↘ ..... ⇒ délocalisation de l'entreprise à l'étranger, dans un pays où les salaires sont plus faibles ⇒ ↘ .....
- 3) Il est possible de nuancer ce qui vient d'être vu, en montrant que la hausse des salaires, et en particulier du SMIC, peut aussi avoir des effets positifs sur l'emploi. Pour ce faire, remplissez le schéma suivant en remplaçant les points d'interrogation par des flèches vers le haut (augmentation) ou vers le bas (diminution) :



**⊕ Salaire minimum et chômage**

Si l'Etat impose un salaire minimum supérieur au salaire d'équilibre (w\*) cela crée du chômage.

En effet, dans ce cas, il peut apparaître des *chômeurs involontaires* : des individus (q2) sont disposés à travailler pour ce salaire minimum, mais les entreprises sont moins nombreuses (q1) à vouloir embaucher.



## Document 2 : Vers une libéralisation du marché du travail ?

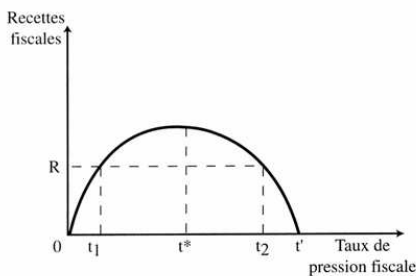
« NOUVELLE journée sous haute tension hier chez Hewlett-Packard France. La direction et les syndicats ont repris les discussions interrompues le 23 septembre. La direction a réaffirmé qu'elle est prête à adoucir le plan de 1 240 suppressions d'emploi à condition que les syndicats acceptent l'annulation de l'accord sur les 35 heures signé en 1999. «*La direction propose de sauver 250 postes contre 12 jours travaillés en plus.*», explique Jean-Paul Vouiller, responsable CFTC et membre de l'intersyndicale.

Les syndicats de l'entreprise doivent maintenant se consulter et rendront une décision commune en milieu de semaine prochaine. L'accord RTT, qui prévoit 205 jours de travail par an, est un «*désavantage compétitif*», selon Patrick Starck, président de Hewlett-Packard France »

Marie-Cécile Renault, « HP échange emplois contre la fin des 35 heures », *Le Figaro*, 04 novembre 2005

## Document 3 : La courbe de Laffer

La courbe de Laffer



## Document 4 : ISF et emploi

« L'Assemblée nationale a voté, vendredi 21 octobre, un amendement qui allège l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) pour les dirigeants et les salariés d'entreprise. Cette disposition exonère de 75 % d'ISF la valeur des actions nominatives détenues par les salariés ou dirigeants d'une entreprise qui possèdent leurs actions pendant six ans ainsi que les actionnaires engagés dans un pacte de conservation de leurs titres pendant six ans.

Déjà la mise en place du fameux "bouclier fiscal" bénéficiait indirectement à certains assujettis à l'ISF. Le gouvernement a, en effet, annoncé qu'à partir de 2006 la somme des impôts directs (impôt sur le revenu et ISF) et des taxes locales ne pourrait pas être supérieure à 60 % des revenus d'un contribuable. »

« Au nom de l'emploi, le gouvernement allège l'impôt sur la fortune », *Le Monde*, le 22.10.05

## Document 5 : Les effets de seuil des minima sociaux (1)

« Les allocataires de minima sociaux ne seraient pas incités financièrement à prendre un emploi : les revenus issus de l'activité, diminués des coûts qu'elle engendre (transport, habillement, frais de garde des enfants...) seraient insuffisants pour rendre l'emploi attractif au regard du niveau des transferts sociaux (financiers et en nature) dont disposent les individus lorsqu'ils ne travaillent pas. Stimuler l'offre de travail en rendant l'emploi plus rémunérateur relativement au non-emploi devrait alors permettre d'augmenter l'emploi des personnes pauvres »

« Pauvreté et activité : vers quelle équation sociale », H. Périer in Lettre de l'OFCE, n°262, juin 2005.

## Document 6 : Contrôler les chômeurs

« Mieux contrôler les chômeurs : l'idée n'est pas nouvelle et ressort régulièrement. "Il n'est pas acceptable qu'un chômeur (...) puisse refuser successivement plusieurs offres d'emploi raisonnables" déclarait ainsi Dominique de Villepin le 8 juin, avant de préciser : "des dispositifs existent pour sanctionner les abus. J'entends qu'ils soient appliqués par le service public de l'emploi." Ce faisant, le premier ministre se met à l'unisson d'une partie de l'opinion publique. D'après une enquête du Credoc, 69 % des personnes interrogées en 2004 partageaient le sentiment que "si la plupart des chômeurs le voulaient vraiment, beaucoup pourraient retrouver un emploi". Ainsi, si "l'Assedic conclut à la non réalité de la recherche d'emploi, elle prend une mesure conservatoire de suspension ou de réduction du montant de l'allocation de l'assurance-chômage".

Les syndicats ont déploré qu'"on ait fini par penser qu'il faut augmenter les contrôles". Et d'ajouter : "La question de la fraude est marginale. Avant de la poser, il faudrait voir où se trouvent les emplois". L'analyse est la même à la CGC, à la CGT ou encore à FO. Et de fait, reconnaît-on à l'Unedic comme à l'ANPE, la fraude ne concernerait qu'un petit nombre de demandeurs d'emploi, à peine 10 % des 2 486 400 millions inscrits à l'ANPE fin 2004. La même année, l'ANPE a procédé à 422 000 radiations dont la plupart ne dépasse pas deux mois.

A l'heure actuelle, un demandeur d'emploi peut être notamment sanctionné s'il refuse une "offre valable d'emploi". L'article L.351-17 du Code du travail la définit ainsi : l'offre valable d'emploi se définit "quelle que soit la durée du contrat de travail offert", et doit être, pour le chômeur, "compatible avec sa spécialité ou sa formation antérieure, ses possibilités de mobilité géographique (...), et rétribué à un taux de salaire normalement pratiqué dans la profession et sa région."

Rémi Barroux, « Des contrôles et des sanctions plus stricts pour les chômeurs », *Le Monde*, le 14/06/05

## **Document 7 : Contrôler les chômeurs (2)**

« Le décret sur le contrôle des chômeurs a enfin été transmis, jeudi 21 juillet, aux partenaires sociaux pour avis. Le texte prévoit un renforcement du suivi de "la recherche active d'emploi", de nouvelles sanctions graduées et une précision du rôle de l'ANPE, des directions départementales du travail et des Assedic.

Un contrôle renforcé. Le chômeur devra faire état d'"actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, de créer ou reprendre une entreprise". Selon le texte du décret, "ces démarches doivent représenter un caractère réel et sérieux, apprécié compte tenu de la situation du demandeur d'emploi et de la situation locale de l'emploi". Plusieurs syndicats se sont inquiétés de la "subjectivité" de certains termes qui pourront donner lieu à diverses interprétations, comme "caractère réel et sérieux". Le projet instaure une obligation pour l'ANPE de formaliser de vrais parcours (objectifs personnels, rendez-vous plus fréquents...) pour les demandeurs d'emploi, similaires à ce qui se fait dans le cadre du plan d'aide au retour à l'emploi (PARE).

Des sanctions graduées. Alors que, jusqu'à présent, les indemnités d'assurance chômage ne pouvaient qu'être complètement supprimées ou suspendues, le décret prévoit qu'elles pourront être réduites graduellement. Si le chômeur indemnisé ne se montre pas suffisamment actif dans sa recherche, ou refuse une offre d'emploi "sans motif légitime", il pourra être sanctionné, selon un barème qui va de la réduction de 20 % de son allocation pour une durée de deux à six mois, jusqu'à sa suppression définitive.

Rémi Barroux, «Des sanctions renforcées pour les demandeurs d'emploi », *Le Monde*, 23.07.05

## **Document 8 : Des solutions inadaptées ? (1)**

« L'emploi n'est pas seulement un moyen d'obtenir un salaire enfin de mois, il permet d'accéder à une série de droits sociaux (notamment la retraite) ce que l'individu intègre lors de sa prise de décision. Selon Robert Castel, l'éloignement du marché du travail est un facteur de «désaffiliation», c'est-à-dire de décrochage par rapport aux solidarités issues de la sphère de l'emploi. L'emploi est également source de reconnaissance sociale et facteur d'intégration des individus dans la société, ce qui le rend attractif en soi, même pour une faible rémunération. Selon le CRÉDOC, les personnes qui considèrent que « le RMI risque d'inciter les gens à s'en contenter » sont désormais majoritaires, il est donc urgent de rappeler que les allocataires ne le sont pas par choix: beaucoup souhaiteraient travailler et ceux qui travaillent ont souvent des emplois précaires et des conditions de travail difficiles »

« Pauvreté et activité : vers quelle équation sociale », H. Périer, *Lettre de l'OFCE*, n°262, juin 2005.

## **Document 9 : L'analyse keynésienne**

Keynes a révolutionné la pensée économique dans les années 30 en proposant une alternative au libéralisme. Il a théorisé l'impact positif d'un interventionnisme public dans l'économie, et a été à l'origine du développement de l'État-providence. L'approche keynésienne a été hégémonique durant les Trente Glorieuses, avant d'être remise en question à partir des années 70.

### **⊕ Une approche différente de l'approche libérale**

- John Maynard Keynes est né en 1883. Il écrit *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* en 1936. Cet ouvrage va révolutionner la pensée économique, en justifiant les politiques interventionnistes. Keynes meurt en 1946, mais ses théories vont être mises en application avec succès durant les Trente Glorieuses.

- Keynes, à la différence des néo-classiques a une vision macro économique : par exemple, il ne va pas seulement analyser le salaire comme étant *un coût de production* pour l'entreprise (vision « micro »), mais aussi en considérant qu'il s'agit d'*un revenu* qui constitue dans les économies modernes la composante principale de la demande globale (avec l'investissement). Keynes montre que la diminution des salaires exerce un effet dépressif sur la demande, et donc sur le niveau de production des entreprises.

- Le marché du travail n'est pas un marché comme un autre : selon Keynes, le salaire n'est pas un prix, il s'agit d'une variable soumise à de nombreux rapports de force (rôle des syndicats, des conventions collectives). Ainsi, l'équilibre n'est pas automatique sur ce marché, puisque les salaires sont rigides à la baisse.

- La possibilité d'un équilibre de sous-emploi : pour les libéraux, le libre jeu du marché amène nécessairement à l'équilibre du marché du travail, c'est-à-dire au plein emploi. Keynes, au contraire, cherche à montrer qu'il peut exister des équilibres de sous-emploi : le marché des biens et des services est en équilibre (l'offre est égale à la demande), mais l'offre de travail des individus est en même temps supérieure à la demande de travail des entreprises. Par conséquent, des marchés libres n'engendrent pas automatiquement le plein emploi.

### **⊕ Demande effective et chômage involontaire**

Pour Keynes, le niveau de l'emploi ne dépend pas du salaire, mais de la demande de biens et services anticipée par les entreprises. En effet, ce qui motive un entrepreneur à embaucher, c'est avant tout la perspective de devoir augmenter son volume de production. Les décisions d'embauches vont donc dépendre de la demande effective, c'est-à-dire la demande globale anticipée par les entrepreneurs.

Si la demande effective est faible, les entrepreneurs embaucheront peu, ce qui sera source de production faible et donc de chômage.

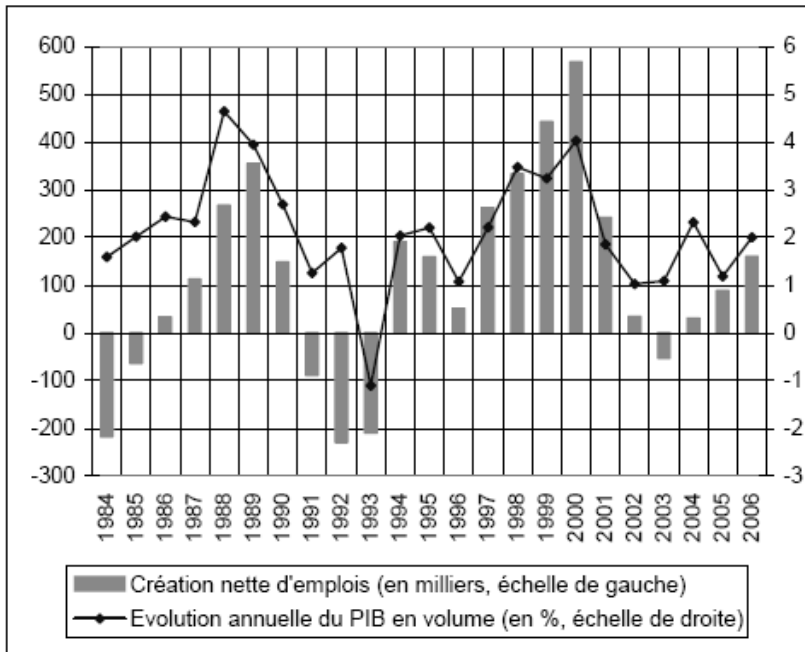
**Par conséquent, le niveau de l'emploi dépend du niveau de l'activité économique, qui lui-même dépend de la demande effective.**

S'il y a du chômage, il est *involontaire*.

## Document 10 : Une comparaison analyse libérale/analyse keynésienne

Analyse Théorique	Analyse néoclassique	Analyse Keynésienne
<b>Salaires</b>	Baisse, jusqu'au salaire d'équilibre	Hausse, notamment pour les plus bas
<b>Salair minimum</b>	Réduction voire suppression	Maintien ou hausse
<b>Allocations chômage</b>	Baisse voire suppression	Hausse
<b>Impôts</b>	Baisse (« trop d'impôt tue l'impôt »)	Hausse nécessaire
<b>Taux d'intérêt</b>	Hausse (politique monétaire restrictive)	Baisse (politique monétaire expansive)

## Document 11 : Croissance, emploi et chômage



Champ : ensemble des secteurs hors agriculture, administration, éducation, santé et action sociale. Ce champ couvre 15,7 millions de salariés sur un effectif salarié total d'environ 25 millions.

Source : ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du logement (Dares), Insee, calculs et graphique Conseil économique et social.

Note : la « création nette d'emplois » est calculée en soustrayant au nombre d'emplois créés au cours d'une période le nombre d'emplois détruits au cours de cette même période.

- 1) Pour 2006, déterminez approximativement le taux de croissance du PIB et la création nette d'emplois
- 2) En quelles années la création nette d'emplois en France a-t-elle été négative ?
- 3) Peut-on établir un lien entre évolution du PIB et évolution du nombre d'emplois ? Lequel ?

## Document 12 : Chômage et qualifications

« Avec 7% de demandeurs d'emploi, en Mai 2007, les 13 pays de la zone euro affichent le niveau de chômage le plus bas depuis janvier 1993. La tendance est bien réelle : le chômage de masse recule en Europe. On se rapproche inexorablement du taux de plein-emploi. Cela ne vaudra pas pour autant dire que toutes les offres d'emploi seront satisfaites.

Au contraire. De plus en plus de chefs d'entreprise s'arrachent les cheveux pour dénicher et conserver, ensuite, l'oiseau rare. Près de la moitié des recrutements sont, aujourd'hui, difficiles. La liste des « métiers en tensions » s'allonge.

Le chiffre de 200 000 offres qui ne trouvent pas preneurs au bout d'un mois est régulièrement cité. Elles concernent tous les niveaux de qualification. Et dans des domaines très variés : bâtiment, travaux publics, hôtellerie, restauration, transports, routiers, informatique, santé, distribution, plasturgie, services à la personne...

Pourquoi ces difficultés ? Quelles solutions ? La pénurie de main d'œuvre – première raison avouée des difficultés de recrutement- a plusieurs causes. En particulier, les qualifications des 2 millions de chômeurs ne correspondent pas forcément aux besoins des entreprises. Plus en amont, les jeunes ont pu boudier des métiers perçus, à tort ou non, comme pénibles et/ou mal payés »

François Vercelletto, « Chômeurs sans emploi, emplois sans candidats », *Ouest-France*, 16/07/2007

- 4) Que signifie la phrase soulignée ?
- 5) Comment peut-on expliquer le fait qu'il y ait à la fois des chômeurs et des offres d'emplois non satisfaites ?
- 6) Quelle peut-être la solution dans ce cadre pour réduire le nombre de chômeurs ?

**DOCUMENT 9 bis : Redistribuer pour accroître la demande**

Imaginons un pays fictif dans lequel il existe deux populations : une de personnes « aisées », au revenu élevé (population A), et l’une de personnes à la condition plus modeste, au revenu plus faible (population B). Pour simplifier, chacune des personnes constituant chacun des groupes gagne le même revenu. 10 personnes constituent le premier groupe, et 100 le second. Dans le premier groupe, la propension à consommer est de 0.5, et dans le second, elle est de 1.

1) Remplissez le tableau suivant

<i>En euros</i>	<b>Population A</b>	<b>Population B</b>
Revenu mensuel individuel net	10 000	1 000
Propension à consommer		
Propension à épargner		
Consommation individuelle		
Épargne individuelle		
Consommation de l’ensemble des personnes du groupe		

Imaginons à présent qu’un gouvernement mette en place un impôt (égal à 30% du revenu net) ne portant que sur la population A. Le produit de cet impôt est intégralement redistribué également aux individus de la population B, afin d’accroître leur revenu.

2) Remplissez le tableau ci-dessous. Calculez la consommation globale, et comparez-la avec celle de la situation précédente. Qu’en déduisez-vous ?

<i>En euros</i>	<b>Population A</b>	<b>Population B</b>
Revenu mensuel individuel net	10 000	1 000
Impôt payé par les membres de la population A		
Somme redistribuée à chacun des membres de la population B		
Nouveau revenu mensuel net après impôt et redistribution		
Propension à consommer		
Propension à épargner		
Consommation individuelle		
Épargne individuelle		
Consommation de l’ensemble des personnes du groupe		

**Document 13 : L’approche insiders/outsiders**

- Point de départ : le marché du travail est dual : d’une part des travailleurs qualifiés qui ont des emplois typiques (ce sont les « insiders », et d’autre part des travailleurs non qualifiés qui subissent des emplois atypiques (ce sont les « outsiders »).
- Les « insiders » savent qu’ils sont indispensables à l’entreprise ; ils en profitent pour réclamer des salaires élevés. Pour compenser ces coûts, l’entreprise doit les reporter sur les « outsiders », en leur versant des salaires faibles et en leur donnant des conditions de travail dégradées.

**Document 14 : La théorie du déséquilibre de Malinvaud**

La théorie du déséquilibre postule l’existence d’une rigidité des prix et des salaires, sans réellement l’expliquer, et va chercher à montrer que plusieurs types de chômage peuvent se succéder, voire peuvent coexister, et qu’ils doivent être traités de manière différente. Les diverses situations possibles sont les suivantes :

		<b>Marché du travail</b>	
		Offre > demande (Chômage)	Demande > offre (pénurie de m-o)
<b>Marché des biens et services</b>	Offre > demande (surproduction)	chômage keynésien (1)	//// (3)
	Demande > offre (pénurie)	chômage classique (2)	inflation contenue (4)

**Document 15 : La théorie du salaire d’efficience**

- Ainsi, la théorie du *salaire d’efficience* avance que n’est plus le niveau de la productivité qui fixe celui des salaires (approche néo-classique), mais c’est l’inverse : c’est le niveau des salaires qui fixe celui de la productivité. La productivité est donc une fonction croissante du salaire réel, car les travailleurs ne donnent le meilleur d’eux-mêmes que lorsqu’ils sont motivés par un salaire élevé.

Les entreprises ont donc rationnellement intérêt à proposer des salaires plus élevés (on parle alors de *salaire d’efficience*) que le salaire d’équilibre, afin d’augmenter la productivité de l’entreprise, de recruter le personnel le plus productif, de fidéliser leur personnel, de limiter l’absentéisme. Comme toutes les entreprises agissent ainsi (elles se font concurrence pour avoir les travailleurs les plus productifs), le salaire du marché devient supérieur au salaire d’équilibre, ce qui entraîne un chômage involontaire car, même en période de chômage, les entreprises ne réduisent pas les salaires proposés.

